



AVIGNON UNIVERSITÉ

*École Doctorale 536 Agrosciences & Sciences*

**COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI  
INDIVIDUEL DE THESE (CSI)**

Doctorant.e:

Titre de la thèse :

Laboratoire d'accueil :

Type de financement :

**Composition du CSI (Nom, Organisme, Fonction):**

1. Direction de l'unité d'accueil ou son représentant (référent du CSI) :
2. Scientifique(s) extérieure(s)<sup>1</sup> à l'Ecole Doctorale et à Avignon Université (2 membres maximum) :
3. Personnalité(s) extérieure(s) à l'unité d'accueil et au domaine de la thèse (2 membres maximum) :

***Validation de la Direction d'Unité :***

*Le*

*Signature*

**Composition à déposer sur ADUM par le/la doctorant.e avant la tenue du premier CSI .**

<sup>1</sup> D'après le règlement intérieur de l'ED 536, tout membre du CSI ne peut pas être rapporteur de la thèse.